# SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT & ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

# SPASER
2025 - 2028

Union Hospitalière de Cornouaille

# AXE 1

## Un achat public économiquement responsable

# ACTION 1 : Former l'ensemble des acheteurs sur la thématique et les enjeux du développement durable pour les établissements du GHT

## OBJECTIF 1 : Acculturer les prescripteurs et former les acheteurs (définir niveau de formation par métier)

**Résultat visé / Cible :** 100% des acheteurs formés à la dimensions DD des achats (2026)

## OBJECTIF 2 : Mettre à disposition et promouvoir une nomenclature interne indiquant les leviers pouvant être activés selon la nature de l'achat

**Résultat visé / Cible :** Nomenclature unique déployé au niveau du GHT (2026)

## INDICATEURS

> % agents formés sur l'ensemble des agents identifiés comme acteurs de l'achat (par famille de métiers)

> Taux d'avancement sur l'harmonisation de la nomenclature GHT

# ACTION 2 : Garantir une commande publique responsable et transparente comme outil de développement économique

## OBJECTIF 1 : Faciliter la pratique et l'accès aux marchés du GHT pour les petites et moyennes entreprises

> Se préoccuper des besoins en fonds de roulement des fournisseurs, suivre les délais de paiement

> Promouvoir l'accès à la commande publique en simplifiant les dossiers de consultation des entreprises (DCE) (allègement contraintes : dites-le nous une fois, …)

**Résultat visé / Cible :** Respect du délai moyen de paiement (2028)

## OBJECTIF 2 : Promouvoir une commande publique accessible

> Publier les intentions d'achat, la planification annuelle

> Généraliser la pratique du sourcing/rencontres fournisseurs

**Résultat visé / Cible :** Publication annuelle du planning des procédures (2026)

## OBJECTIF 3 : Prévenir toute atteinte au principe d'égalité de traitement

> Assurer le respect des principes de déontologie à toutes les étapes de l'acte d'achat

> Assurer l'absence de conflits d'intérêts pour l'ensemble des procédures à toutes les étapes de l'acte d'achat

**Résultat visé / Cible :** Diffuser à l'ensemble des acteurs du processus achat la charte de déontologie et assurer des actions de sensibilisation sur la déontologie auprès des acheteurs (2025)

## INDICATEURS

> Délai de paiement moyen des factures

> Publication de la planification des achats

> % de PME titulaires de marchés notifiés au cours de l'année

> Nombre de rencontres sourcing

> Diffusion charte déontologie

# AXE 2

## Un achat public socialement responsable

# ACTION 1 : Faciliter l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et lutter contre les inégalités

## OBJECTIF 1 : Développer et stabiliser une politique d'achats durables relative à l'insertion sociale

> Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des clauses et/ou critères relatifs à la réalisation d'actions d'insertion par l'activité chiffrées

> Identifier et réserver des achats aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

**Résultat visé / Cible :** 25% des marchés intégrant des considérations sociales (2028)

## INDICATEURS

> % de marchés intégrant une clause sociale d'exécution obligatoire

> Nombre d'heures d'insertion réalisées dans les marchés du GHT

> Nombre de marchés réservés attribués

# AXE 3

## Un achat public écologiquement responsable

# ACTION 1 : Privilégier des achats alimentaires issus des filières durables (au sens de la Loi Egalim) pour les patients, résidents et professionnels

## OBJECTIF 1 : Atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM (50% de produits labélisés dont 20% de produits bio)

**Résultat visé / Cible :** 50% de produits durables et de qualité (dont 20% de produits bio) servis dans les menus des restaurants des établissements du GHT (2028)

## OBJECTIF 2 : Publication des données relatives à l'atteinte des objectifs EGALIM sur le site https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/

**Résultat visé / Cible :** Intégralité des données publiées sur la plateforme « ma cantine » (2025)

## INDICATEURS

> Taux d'atteinte des objectifs EGALIM

> Publication des données relatives à l'atteinte des objectifs EGALIM sur le site https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/

# ACTION 2 : Développer et pérenniser une politique d'achats durables (impact environnemental de nos achats)

## OBJECTIF 1 : Intégrer dans les marchés des clauses et/ou critères relatifs à la thématique environnementale

**Résultat visé / Cible :** 100% des marchés du GHT intégrant des considérations environnementales (2026)

## OBJECTIF 2 : Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, le critère du coût global et le coût du cycle de vie

**Résultat visé / Cible :** 10% des procédures intégrant comme critère de sélection le coût global ou le coût de cycle de vie (2028)

## INDICATEURS

> % de marchés intégrant un critère environnemental de jugement des offres

> % de marchés intégrant critère du coût global ou le coût du cycle de vie

14 avenue Yves Thépot
BP 1757
29107 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 52 60 60
Fax : 02 98 52 61 45
www.ch-cornouaille.fr

Union Hospitalière
de Cornouaille

Conception et impression : Service Infographie/Reprographie CH Cornouaille - avril 2025 ©